

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LE
MESSAGER
DE

SAINTE ANNE
DE LA
POINTE AU PERE
RIMOUSKI

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

A NOS ZÉLATEURS.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 cts. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute demande d'abonnement et toute communication concernant la rédaction doivent être adressées au RÉV. M. R. P. SYLVAIN, Séminaire de Rimouski, Comté de Rimouski, P. Q., Canada.

LE MESSAGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PROPRIÉTAIRE..... M. l'abbé R. PH. SYLVAIN

SOMMAIRE : Lettre encyclique de Sa Sainteté Léon XIII : Du Rosaire de la Vierge Marie, 121.—Petite Chronique, 126.—Catéchisme populaire de la lettre encyclique de N. T. Saint Père Leon XIII sur la condition des ouvriers, 129.—La Prière, 133.—Actions de grâces, 137.—Dons, 138.—Avis, 140.—Recommandations, 140.—

LETTRE ENCYCLIQUE

DE SA SAINTIÉTÉ LÉON XIII

DU ROSAIRE DE LA VIERGE MARIE.

Notre Saint Père le Pape a publié le 22 septembre dernier, une nouvelle lettre encyclique par laquelle Il adresse avec une nouvelle instance ses exhortations à tous les évêques du monde catholique afin qu'ils excitent partout " les troupeaux de fidèles à redoubler de piété envers l'auguste Mère de Dieu. "

Les épreuves de l'Eglise sont le motif qui presse le Souverain Pontife de recourir avec confiance et persévérance à la Vierge Marie auxiliaresse toute puissante du peuple chrétien.

Léon XIII se plaint à faire connaître, chaque fois que l'occasion s'en présente, les maux qui affligent l'Eglise. Ces maux sont : " les dogmes sacrés dont l'Eglise a la garde et la tradition attaqués et combattus ; l'intégrité de la vertu chrétienne qu'elle maintient tournée en dérision ; les calomnies suscitées, les haines soulevées de toutes les manières contre l'ordre saint des évêques, et principalement contre le Pontife romain, et par un comble d'audace effrénée et d'abomination sacrilège, les attaques dirigées contre le Christ-Dieu lui-même, dans l'intention de détruire et de renverser l'œuvre divine de la Rédemption, qu'aucune force cependant ne pourra jamais supprimer ou abolir. "

" Cependant bien que ces épreuves ne soient point des nouveautés pour l'Eglise militante, on ne peut se dissimuler tout ce qu'a de pénible pour les meilleurs, cette dure condition d'un combat perpétuel. C'est pourquoi il est absolument nécessaire pour les catholiques de persévérer avec zèle et sans relâche dans les prières et les supplications auprès de Dieu. "

Puis le Pape rappelle l'exemple des premiers chrétiens priant sans interruption pour la délivrance de Pierre jeté dans les fers par ordre du cruel Hérode. Le Saint Père expose ensuite les motifs sur lesquels s'appuie notre confiance en Marie : sa puissance comme Mère du Dieu tout-puissant, et, ce qui est préférable encore, sa tendre compassion pour nous.

“ Or, entre les diverses formes et manières d’honorer la divine Marie, comme il faut préférer celles que nous savons être les plus agréables à cette mère, Nous aimons à indiquer en particulier et à recommander tout spécialement le Rosaire. L’usage populaire a donné le nom de “ couronne ” à cette manière de prier par la raison qu’elle réunie par d’heureux liens les grands mystères de Jésus et de Marie, joies, douleurs, triomphes. Et, certes, la pieuse considération de ces augustes mystères, médités, dans leur ordre, est d’un merveilleux secours, pour les chrétiens, aussi bien pour alimenter leur foi et la protéger contre la contagion des erreurs que pour relever et entretenir la vigueur de leur âme. ”

Après avoir développé ces différents points, le Souverain Pontife met les fidèles en garde contre le découragement qui peut s’emparer d’eux à la vue des maux de l’Eglise qui augmentent au lieu de diminuer.

“ Il ne manque pas de chrétiens, cependant, qui comprennent ce que Nous venons de rappeler si justement, mais qui voyant qu’aucune des espérances relatives en particulier à la paix et la tranquillité de l’Eglise ne s’est réalisée, bien plus que la situation s’aggrave peut-être encore, se relâchent ; comme par fatigue, par découragement, dans leur ferveur et leur dévotion pour cette pieuse prière. ”

“ Que ceux-là donc cherchent d’abord et s’appliquent à apporter aux prières qu’ils font à Dieu les dispositions convenables, recommandées par Notre Seigneur Jésus-Christ ; s’ils les ont, qu’ils considèrent ensuite combien il est inconvenant et coupable de vouloir assigner à Dieu le temps et la manière de nous secourir, lui qui ne nous doit rien du tout, tellement que, lorsqu’il exauce nos prières, “ et

couronne nos mérites, il ne couronne que ses propres bienfaits" (1), et lorsqu'il nous écoute moins favorablement selon nos vœux, il agit comme un bon Père prévoyant envers son fils, ayant compassion de leur déraison et pourvoyant à leur utilité.

" Mais les prières que nous offrons humblement à Dieu, en union avec les suffrages des saints du ciel, pour le rendre propice à l'Eglise, Dieu les accueille toujours favorablement et les exauce, tant celles qui concernent les grands et immortels biens de l'Eglise que celles qui ont rapport aux biens inférieurs et du temps, utiles encore aux premiers. Car à ces prières Jésus-Christ, par ses propres prières et ses mérites, ajoute un poids et une grâce abondante, lui " qui a aimé son Eglise et s'est livré pour elle pour la sanctifier. pour se montrer à lui-même son Eglise glorieuse (2), lui qui en est le Pontife souverain, saint, innocent, " toujours vivant pour intercéder pour nous," et dont nous savons par la foi que la prière et l'intercession sont toujours exaucées.

" En ce qui concerne les biens extérieurs et temporels de l'Eglise, celle-ci a affaire le plus souvent, on le sait, à des adversaires redoutables par leur malveillance et leur pouvoir, qui lui prennent ses biens, restreignent et oppriment sa liberté, attaquent et méprisent son autorité lui causent, en un mot, toutes sortes de dommages et de sévices. Or, si l'on cherche pourquoi leur méchanceté ne va pas jusqu'au bout des iniquités qu'elle se propose et qu'elle s'efforce de commettre, tout étant prêt cependant, et pourquoi, au contraire, l'Eglise, au milieu de tant de

(1) S. Aug. Ep. CXCIV, al. 105, *Ad Siculum* C. V. n. 19.

(2) Ephés., v, 25-7.

vicissitudes, se montre toujours avec la même prudence et la même gloire, quoique d'une manière différente et ne cesse de s'accroître : la vraie et principale raison de ce contraste est certainement l'intervention de Dieu sollicitée par l'Eglise. Et la raison humaine n'explique pas non plus comment l'iniquité dominante reste renfermée dans des limites si étroites, alors que l'Eglise resserrée de toutes parts n'en triomphe pas moins si magnifiquement. Mais cela est vrai surtout des biens supérieurs par lesquels l'Eglise conduit immédiatement les hommes à leur fin dernière. Car, comme telle est sa mission, elle doit avoir par ses prières une grande influence pour l'heureux accomplissement de l'œuvre de la divine et miséricordieuse Providence sur eux et aussi les hommes qui prient avec l'Eglise et pour l'Eglise finissent par mériter et obtenir " les grâces que le Dieu tout-puissant a décidé avant les siècles de leur accorder." L'esprit de l'homme est incapable de comprendre dans le présent les profonds desseins de la Providence ; mais il viendra un jour lorsque Dieu dévoilera lui-même dans sa bonté les raisons et l'enchaînement des événements, où l'on verra manifestement combien grande a été l'action et l'influence de la prière sur la destinée des choses. L'on verra aussi que de là vient que tant d'hommes, au milieu de la corruption d'un monde dépravé, se sont montrés purs et indemnes " de toutes les corruptions de la chair et de l'esprit, travaillant à leur sanctification dans la charité de Dieu " (3) ; que d'autres, qui étaient sur le point de se laisser aller au mal, se sont immédiatement arrêtés et ont reçu du danger lui-même et de la tentation un heureux accroissement de vertu ; que d'autres, enfin, qui étaient tombés, ont

(3) Cor. VII, I.

senti en eux l'impulsion qui les a relevés et les a jetés dans les bras de la miséricorde de Dieu.

“ Nous conjurons donc instamment par ces considérations tous ces chrétiens de ne pas se laisser surprendre par les ruses de l'antique ennemi et de ne se désister pour aucun motif du zèle de la prière, mais bien plutôt d'y persister “ sans interruption. ” Que leur première sollicitude soit celle du souverain bien, et qu'ils demandent le salut éternel de tous et la conservation de l'Eglise ; ils pourront ensuite demander à Dieu les autres biens si nécessaires ou utiles à la vie, pourvu qu'ils acquiescent d'avance à sa volonté toujours très juste, et, lui rendent grâce comme au Père le plus bienfaisant, soit qu'il accorde, soit qu'il refuse ce qu'ils lui demandent ; enfin qu'ils aient pour Dieu la religion et la piété qui convient éminemment et qu'il faut avoir, celle que les saints ont eue et notre très-saint Rédempteur et Maître lui-même, cette piété “ qui crie et qui pleure. ” (4)

Puis le Saint Père termine son encyclique en recommandant de joindre l'esprit de pénitence à l'esprit de prière et en confirmant les prescriptions et les faveurs de la sainte indulgence accordée précédemment à cette occasion.

PETITE CHRONIQUE.

— Les pèlerins continuent toujours à visiter le sanctuaire de sainte Anne. Toutes les semaines la reconnaissance ou le désir d'obtenir quelque grâce particulière en

(4) Hébr., V. 7.

amène un certain nombre aux pieds de notre glorieuse patronne.

— Les RR. PP. Martineau et Proulx, S. J., de Québec, ont prêché au commencement de ce mois une grande retraite à Matane. Les Pères y ont établi la *Ligue du Cœur de Jésus* dans laquelle tous les hommes de la paroisse sont entrés.

— Du 8 au 13 de ce mois, les RR. PP. Debongnie et Leclerc, C. SS. R., de Ste-Anne de Beaupré, ont prêché à Cacouna le renouvellement de la grande retraite qui a eu lieu l'année dernière. Ces pieux exercices ont fait beaucoup de bien.

— Du 10 au 13 de ce mois, le R. P. Turgeon, S. J., de Québec, a prêché une retraite de vocation aux élèves de rhétorique et des deux classes de philosophie du petit séminaire de Rimouski.

— Le rév. M. Alphée Perron, vicaire de l'Île verte, a obtenu un congé de quelques mois pour le rétablissement de sa santé. Le rév. M. F. X. Dumais le remplace comme vicaire.

— A la fin d'octobre le R. P. Tielen, C. SS. R. de Ste-Anne de Beaupré, a prêché la retraite des élèves du pensionnat des Sœurs de la Charité de Rimouski.

— Par décret de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Rimouski, la paroisse de St-François-Xavier, dans le comté de Témiscouata, a été supprimée et la mission de St-Hubert est devenue le lieu de résidence de monsieur le Curé. Ce changement est dû à ce que la mission de St-Hubert a progressé beaucoup plus rapidement que l'ancienne paroisse de St-François-Xavier, qui n'a fait que décroître depuis plusieurs années.

— Les Sœurs des Petites Ecoles de Rimouski ont obtenu de Mgr l'Évêque de Rimouski de changer leur nom en celui de Sœurs du Saint-Rosaire.

— Jeudi, le 5 de ce mois un service solennel a été chanté dans la chapelle du Séminaire de Rimouski pour les bienfaiteurs défunts de cette maison. Sa Grandeur Mgr Blais a fait l'absoute.

— Jeudi, le 19, un service solennel a été chanté dans la chapelle du Séminaire pour le repos de l'âme du regretté George Leclerc, étudiant en médecine et ancien élève de cette maison. M. P. Chouinard, curé de St-Moïse, a officié, assisté de M. A. Larrivée, professeur de philosophie au Séminaire, et de M. H. Langlais, vicaire de la cathédrale, comme diacre et sous-diacre.

— Nous regrettons d'apprendre que le Rév. M. Jules Bernier, Curé de St-Modeste, est de nouveau gravement malade. Le Rév. M. N. H. Therriault dessert la paroisse.

— Les RR. PP. Jésuites de Québec viennent d'ouvrir une maison de retraites, sur le chemin Sainte-Foye, à quelques minutes de la *barrière*, dans une charmante maison de campagne qui prend désormais le nom de "*Villa Manrèse*".

Les prêtres et les laïques y seront admis.

On est prié de s'adresser au R. P. J.-E. Désy, S. J., Supérieur, 14, rue Dauphine, Québec, ou bien au R. P. T. French, S. J., Directeur de la *Villa Manrèse*, chemin Ste-Foye, près Québec.

Catéchisme populaire de la Lettre Encyclique de
N. S. Saint Père Léon XIII sur la condition
des ouvriers.

M. l'abbé D. Gosselin, curé du Cap Santé et Directeur de la *Semaine religieuse* de Québec, a eu l'heureuse idée de publier en brochure sous forme de questions et de réponses l'importante lettre du Souverain Pontife sur la condition des ouvriers. L'analyse détaillée que l'auteur a faite de ce document magistral le rend parfaitement intelligible à ceux-là même qui ne sont pas familiers avec des questions aussi difficiles.

Nous attirons l'attention de Messieurs les curés sur ce *Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple* et nous faisons des vœux pour qu'ils le propagent parmi les fidèles confiés à leurs soins.

Le prix de cette brochure est de 3 centins l'exemplaire ou deux piastres le cent.

S'adresser au Directeur de la *Semaine religieuse* de Québec, Cap Santé, comté de Portneuf.

Nous reproduisons quelques pages de cette excellente brochure pour en donner une idée à nos lecteurs.

IV

DE QUEL COTÉ DOIT ÊTRE CHERCHÉ LE REMÈDE AUX MAUX
DES TRAVAILLEURS ?

23° Les efforts des gouvernants, des maîtres, des riches et des ouvriers, sont-ils suffisants par eux-mêmes pour remédier aux maux des travailleurs ?

R. Ce concours peut aider beaucoup, mais il est impossible de remédier à ces maux sans faire appel à l'Église, qui puise dans l'Évangile des doctrines capables soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir ; qui s'efforce de régler en conséquence la vie et les mœurs d'un chacun ; qui tend à améliorer le sort des classes pauvres par les institutions de bienfaisance ; qui désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs forces pour régler la question ouvrière, et qui estime enfin que les lois et l'autorité publique doivent avec mesure et sagesse, apporter à cette solution leur part de concours.

CONDITIONS DE LA VIE HUMAINE

24° Quel est le premier principe à mettre en avant relativement aux conditions de la vie humaine ?

R. C'est que chacun doit prendre en patience sa condition.

25° Est-il possible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau ?

R. Cela est impossible.

26° D'où naît l'inégalité des conditions ?

R. Des différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé et de force.

27° Cette inégalité que la nature établie parmi les hommes, n'a-t-elle pas certains avantages ?

R. Cette inégalité tourne au profit de tous, de la société comme des individus, car la vie sociale requiert des fonctions fort diverses.

28° Quel mobile porte les hommes à se partager ces fonctions ?

R. C'est surtout l'inégalité de leurs conditions respectives.

29° Pourquoi le travail qui, dans l'état d'innocence, n'eût été qu'un exercice agréable, a-t-il été imposé à l'homme comme une expiation ?

R. A cause du péché : " La terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait ; et vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant votre vie qu'avec beaucoup de travail. " (Gen. III, 17.)

30° Les autres calamités qui ont fondu sur l'homme à la suite du péché, auront-elles une fin ?

R. Jamais ; elles accompagneront nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir.

31° Que faut-il penser de ceux qui prétendent abolir l'inégalité des conditions, et qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peine ?

R. Ils trompent le peuple et dressent des embûches qui cachent les plus terribles calamités.

32° Quel est donc le meilleur parti à prendre ?

R. C'est de voir les choses telles qu'elles sont, et de chercher ailleurs le remède capable de soulager nos maux.

DE L'UNION ENTRE LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ

33° Quelle est l'erreur capitale au sujet de cette question ?

R. C'est de croire que les riches et les pauvres doivent nécessairement vivre en guerre les uns avec les autres.

34° Quelle est donc la véritable doctrine sur ce point ?

R. C'est que les deux classes de la société sont des-

tinées par la nature à former un tout harmonieux et symétrique, comme les membres du corps humain.

35° Les riches et les pauvres ont-ils besoin les uns des autres ?

R. Oui, car il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital.

36° Quel serait le résultat inévitable d'un conflit perpétuel entre les classes de la société ?

R. La confusion des luttes sauvages.

37° Quelles institutions possèdent la vertu capable de diriger ce conflit et de couper le mal dans sa racine ?

R. Les institutions chrétiennes.

DEVOIRS DES PAUVRES ET DES OUVRIERS.

38° Où se trouvent contenus les devoirs mutuels des riches et des pauvres ?

R. Dans le dépôt des vérités religieuses dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète.

39° Quels sont les devoirs qui regardent le pauvre et l'ouvrier ?

R. Les voici : 1° Il doit fournir fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité ; 2° Il ne doit léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne ; 3° Ses revendications même doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions ; 4° Il doit fuir les hommes pervers qui lui suggèrent des espérances et des promesses exagérées.

DEVOIRS DES RICHES ET DES PATRONS.

40° Quels sont les devoirs des riches et des patrons ?

R. Quant aux riches et aux patrons : 1° Ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave, en user comme d'un vil instrument de lucre, ne l'estimer qu'en proportion de la

vigueur de ses bras, et lui imposer un travail au-dessus de ses forces ou en désaccord avec son âge et son sexe ; 2° Ils doivent veiller à ce que l'ouvrier ne soit point livré aux séductions corruptrices, et que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille ni les habitudes d'économie ; 3° Ils doivent donner à chacun le salaire qui convient, se souvenant qu'exploiter la pauvreté et la misère, spéculer sur l'indigence sont choses réprouvées par les lois divines et humaines, et que frustrer quelqu'un du fruit de son travail est un crime qui crie vengeance au ciel ; 4° Ils doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre.

41° L'obéissance à ces lois suffirait-elle pour faire cesser tout antagonisme entre les pauvres et les riches et en supprimer les causes ?

R. Il y a lieu de le croire. L'Eglise toutefois propose un ensemble de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne d'unir deux classes par les liens d'une véritable amitié.

LA PRIÈRE.

J'aperçus une vieille femme qui s'épuisait à pousser devant elle une petite charrette.

Le verglas rendait la tâche doublement laborieuse.

Une neige épaisse rayait le gros châle de laine dans lequel elle était enveloppée, et chargeait les plis du madras qui la coiffait.

Elle haletait bruyamment, s'arrêtait de minute en minute, à bout de forces, puis redoublait de courage.

Je fus pris de pitié.

Le souvenir de ma mère me traversa l'esprit, et, rejoignant la marchande qui venait de s'arrêter :

— Hé ! la vieille, lui dis-je en souriant, il y a là trop forte charge pour vous.

— C'est la vérité, mon fils, répondit-elle, en essuyant son front où la sueur se mêlait au givre.

Les forces s'en vont avec l'âge, tandis que les noix pèsent toujours leur poids. Mais le bon Dieu fait bien ce qu'il fait. Il n'abandonne pas les pauvres gens.

Je lui demandai où elle allait ainsi.

Elle me montra la *barrière*, et voulut se remettre en marche. Je posai alors la main sur l'un des brancards.

— Laissez, lui dis-je doucement, c'est mon chemin.

Il ne me coûtera pas plus de faire route avec votre brouette.

Et, sans attendre sa réponse, je poussai la charrette devant moi.

La vieille femme ne fit aucune résistance. Elle me remercia simplement, et se mit à marcher à mes côtés.

J'appris alors qu'elle venait d'acheter, aux halles, une provision qu'elle devait revendre.

Depuis trente années, elle vivait de ce commerce qui lui avait fourni les moyens d'élever trois fils.

— Mais, quand je les ai eus grands et forts, on me les a pris, me dit la pauvre femme. Deux sont morts à l'armée, et le dernier est prisonnier sur les pontons.

— De sorte, m'écriai-je, que vous voilà toute seule, sans autre ressource que votre courage !

— Et le protecteur de ceux qui n'en ont pas d'autre, ajouta-t-elle, *le comptez vous pour rien ?*

Allez ! on a beau être vieille et misérable, l'idée que le roi de tout vous regarde, vous juge et vous tient compte de tout, ça vous soutient. Quand j'ai trop de fatigue, et que mes jambes n'en veulent plus, eh bien ! je me mets à genoux. Je lui dis ce qui me chagrine, et quand je me relève, j'ai le cœur plus léger.

Vous êtes encore trop jeune pour sentir ça. Mais un jour viendra où vous comprendrez pourquoi on apprend aux petits enfants à dire : *Notre père qui êtes aux cieux.*

Je ne répondis pas. Je sentis que la lumière était venue.

En écoutant parler la vieille femme, mon cœur battait.

Je la regardais boitant, la tête branlante, déjà courbée, comme pour ramasser son drap mortuaire, et je m'étonnais de la trouver plus forte que moi.

C'était donc vrai que l'homme a besoin d'un autre point d'appui que les hommes, et que, pour se tenir solidement sur cet échafaudage qui compose la vie, il faut une corde nouée dans le ciel.

Quand je quittai la marchande, elle me remercia. Mais, à vrai dire, c'était moi qui lui devais de la reconnaissance.

En effet, elle avait réveillé des idées qui dormaient au fond de mon esprit.

J'arrivai au logis, tout occupé de ma rencontre.

Ce soir-là, ma femme était bien triste. On soupa sans rien dire. L'enfant s'endormit. Puis on resta près du feu qui s'éteignait.

L'heure du coucher venue, je pris la main de la chère femme, et, l'attirant contre mon épaule :

— Voilà, lui dis-je trop longtemps que nous portons notre chagrin tout seuls. Demandons à Dieu d'en prendre sa part.

Et je me mis à genoux. Ma femme en fit autant sans rien dire.

Je commençai alors à répéter toutes les prières que j'avais apprises dans mon enfance, et qui étaient restées depuis, comme un dépôt, dans un coin de mon cœur. A mesure que les mots me revenaient à la mémoire, il me semblait leur trouver un sens que je n'avais jamais saisi. C'était une langue que je comprenais pour la première fois.

Je ne puis dire si quelque chose de pareil se passait chez ma femme. Mais je l'entendis bientôt qui pleurait tout bas.

Quand je me relevai, elle m'embrassa en sanglotant.

— Tu as eu une idée qui nous sauve, me dit-elle. Maintenant que tu m'as fait repenser à Dieu, je sens que je pourrai retrouver du courage.

Et de fait, depuis ce jour, tout alla mieux au logis. Nos cœurs étaient détendus. La prière du soir nous était une espèce de repos et d'attendrissement.

Pauvre vieille femme !

Tandis qu'elle me racontait sa vie, elle ne se doutait guère du bien qu'elle allait me faire.

Depuis, je ne l'ai jamais revue. Mais plus d'une fois je l'ai bénie.

La prière humble et persévérante obtient toujours de Dieu les grâces victorieuses qui, tôt ou tard, triomphent du mal.

ACTIONS DE GRACES.

ST-MATHIEU : J'étais malade depuis plusieurs mois. Toutes nos ressources étaient épuisées. Dans notre détresse nous avons fait une neuvaine de prières en l'honneur de sainte Anne. Peu de temps après j'ai éprouvé du soulagement et maintenant je suis parfaitement guérie. *Dame P. B. M. D.*—Une maladie grave m'empêche de travailler et même d'assister à la messe. Confiante dans la puissance de sainte Anne, je la prie avec ferveur et j'espère que bientôt j'aurai le bonheur d'annoncer aux lecteurs du *Messenger* que notre grande thaumaturge m'a rendu la santé. *A. B. L. G.*—DAYTON : Ma fille gravement malade depuis quatre mois a été rendue à la santé par l'intercession de sainte Anne à laquelle nous offrons notre vive reconnaissance. *Marie Lacroix.*—A un pèlerinage que j'ai fait à pied à Sainte-Anne de la Pointe-au-Père j'ai obtenu la guérison d'un mal de tête dont je souffrais depuis plusieurs années. Je regrette d'avoir négligé de faire publier cette faveur. Je prie les abonnés du *Messenger* de s'unir à moi dans l'expression de ma reconnaissance et de prier avec moi cette bonne mère de m'obtenir une parfaite lucidité d'esprit. *Mde U. R.*

SHERBROOKE : Gloire et reconnaissance à sainte Anne pour la guérison d'une grave maladie obtenue par son intercession. Je prie cette bonne mère de répandre ses faveurs sur ma famille éprouvée. *Dame Geo. H. B.*—GROSSES-ROCHES : Guérisons et plusieurs autres faveurs obtenues. Je demande aujourd'hui la guérison d'une maladie grave. *Ve. P. Lavoie.*—Reconnaissance pour la guérison d'un mal et d'une engelure. *Paul Ross.*—ISLE-VERTE : J'attribue ma parfaite guérison à la puissance de sainte Anne et je prie les abonnés de la remercier avec moi. *Ed. Côté.*

NASHUA : Guérison d'un mal d'yeux. *A. C.*—CEDAR-HALL : Pendant deux mois j'ai éprouvé de violentes douleurs dans une jambe. Elles ont complètement cessé à la suite d'une neuvaine en l'honneur de sainte Anne que je

remercie de cette faveur. *Un abonné.*—ST-OCTAVE : Mon petit enfant a été guéri par l'intercession de notre sainte patronne. *Dame M. Deschênes.*—ST-ALEXIS : Plusieurs faveurs obtenues. *Madeleine Doiron.*—ST-LUC : Après deux neuvaines j'ai obtenu la guérison d'une maladie dont je souffrais depuis plusieurs semaines. *Vit. Villeneuve.*
—ST-OCTAVE : Depuis trois ans je souffrais de l'eczéma et j'étais parfois incapable de donner les soins nécessaires à ma famille. Après plusieurs pèlerinages, j'ai obtenu en septembre dernier une parfaite guérison. Mille remerciements à sainte Anne. *Une abonnée.*—Je souffrais depuis plusieurs années d'une inflammation d'intestins. Par l'intercession de sainte Anne j'ai obtenu un grand soulagement, mais je ne suis pas encore complètement guéri. Je me recommande aux ferventes prières des abonnés. *Un abonné.*—Guérison d'un œil après avoir fait un vœu à sainte Anne. Mille actions de grâces lui soient rendues. *Narcisse Richard, fils.*—Guérison obtenue. *Vve Calixte Bêland.*

(A suivre.)

DONS AU SANCTUAIRE.

M. Frs Heppel, Rivière Blanche, \$1.00 ; M. Benjamin Dubé, Assomption, 15 cts. ; M. Hubert Pineau, Fall-River, \$3.00 ; M. B. Morin, Aurora, Ill., 15 cts. ; Jules Bélanger, Montréal, 15 cts. ; M. Edouard Pérus, Pabos, \$5.00 ; Anonyme, 15 cts. ; Une jeune fille de St-Simon, \$1.00 ; Vve F. X. Belzile, St-Fabien, \$1.00 ; M. Robert St-Laurent, Amqui, 50 cts. ; M. Alfred Deslauriers, Betsiamits, \$1.00 ; M. Abel Boivin, Assomption, 25 cts. ; Euphémie Poirier, 20 cts. ; Guillaume Ross, St-Moïse, \$1.00 ; Narcisse Leclerc, Cornwall, \$10.00 ; Mme Etienne Michaud, St-Fabien, 10 cts. ; Ambroise Lévesque, 10 cts. ; Delphine et Amanda Marquis, Fall-River, \$10.00 ; Mde Edouard

Lavoie, M. D. du Sacré-Cœur, 50 cts. ; Octave Dastous, Notre-Dame du Sacré-Cœur, 50 cts. ; Mde Ulric Paquet, Cedar Hall, 25 cts. ; Mde Arthur Réhel, \$1.00 ; Mde Frs Gagnon, St-Ulric, 60 cts. ; Vve J. B. Gagné, Assomption, 40 cts. ; Philippe Brillant, Métis, 50 cts. ; Ferdinand Paquet, Cedar Hall, 25 cts. ; Mde Auguste Paradis, 25 cts. ; Alexis Duval, Cornwall, \$2.00 ; Anonyme, 15 cts. ; Edouard Routier, Assomption, 50 cts. , Charles Parson, Amqui, \$1.00 ; Mde Paul Lévesque, Isle Verte, 25 cts.

Dons au monument de Sainte-Anne.

M. R. S. Noël, Pointe-au-Père, \$1.50 ; Diodore Noël, 25 cts. ; M. Joseph Bernier, pilote, \$2.00 ; Charles Brown, pilote, \$1.00 ; Adelme Pouliot, pilote, \$2.00 ; Alfred Larochelle, pilote, \$2.00 ; Adjudant Lachance, pilote, \$2.00 ; Camille Bernier, pilote, \$1.00 ; Joseph Gourdeau, pilote, \$1.00 ; Adélard Santerre, pilote, \$1.00 ; Moïse Pouliot, pilote, \$1.00 ; Samuel Caron, St-Donat, 50 cts. ; Numa Lachance, pilote, \$5.00 ; Raymond Lamontagne, pilote, \$2.00 ; John McWilliams, Pointe-au-Père, \$2.00 ; J. P. Dupil, pilote, \$5.00 ; V. Vézina, pilote, \$1.00 ; J. Noël, pilote, \$2.00 ; L. E. Morin, pilote, \$1.00 ; F. X. Lamarre, pilote, 50 cts. ; Mme G. Weir, Montréal, \$2.00 ; Prudence Fortin, Ste-Félicité, 25 cts. ; Sévérin Létourneau, 25 cts. plusieurs personnes, 75 cts., anonyme, Manville, \$1.00 ; Amanda Bérubé, Cornwall, 15 cts., Mary Ross, 15 cts. ; Louis Jobin, Québec, \$1.00 ; Marcel Talbot, \$5.00 ; un ami de sainte Anne, St-Arsène, 80 cts. ; Euloge Rioux, 50 cts. ; Honoré Gilbert, 30 cts. ; Amanda Gagnon, 25 cts., Octave Cayouette, 25 cts. ; Ovide Roy, 25 cts. ; Lætas Pelletier, 25 cts. ; J.-B. Saindon, 25 cts. ; Félix Saindon, 25 cts. ; Lumina Tardif, 25 cts. ; Téléphore Roy, 25 cts. ; Stanislas Beau lieu, 25 cts. ; François Deschamps, 10 cts. ; Germain Terriault, 10 cts. ; Mde Alphonse Morin, St-Ulric, \$1.20 ; Rév. M. N. Terriault, N.-D. du Sacré-Cœur, \$1.00 ; Fortunat Pâquet, Cedar

Hall, 50 cts. ; Cyprien Pelletier, Métis, 20 cts. ; Mde Abraham Dumas, Fall-River, \$5.00 ; J. B. Perreault, 10 cts. ; Ferdinand Desrosiers, Ste-Flavie, \$1.00 ; anonyme, 10 cts. ; Etienne Lavoie, Métis, 50 cts.

AVIS.

Nous prions nos abonnés de nous avertir sans délai de toute irrégularité dans la distribution du MESSAGER DE SAINTE-ANNE.

Ceux qui changent de domicile sont aussi priés de nous faire connaître sans retard leur nouvelle adresse.

RECOMMANDATIONS.

N. S. Père le Pape Léon XIII, le triomphe de l'Eglise, le clergé catholique, Mgr l'Evêque de Rimouski et les œuvres de son diocèse, 8 malades ; 1 personne atteinte de surdité, 4 ivrognes ; 1 personne malade depuis 16 ans ; 5 familles désunies ; le succès d'une entreprise ; 2 vocations ; 1 conversion ; 3 intentions particulières ; 2 familles ; 1 curé bien malade ; les zélateurs et les zélatrices du *Message* ; les bienfaiteurs et les bienfaitrices de l'œuvre du pèlerinage ; toutes les intentions déjà recommandées et qui n'ont pas encore été exaucées.

ABONNÉS DÉFUNTS : François Banville et François Bouchard, de St-Ulric, Elzéar Bernier, St-Octave de Métis, et Louis Fortin, de St-Fabien, M. Louis Fortin était un ardent zélateur du *Message de Sainte-Anne*, nous le recommandons d'une manière particulière aux prières de nos abonnés.

AVIS

HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanches et fêtes d'obligation :—Grand'messe : 9 $\frac{1}{2}$ hrs.
en hiver 9 $\frac{1}{2}$ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne : 2 hrs.

Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7 $\frac{1}{2}$ hrs. en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations
chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indul-
gence).

TARIF.

Ofrande de cierges pour être brûlés devant la relique de sainte
Anne : 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centins
pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année
Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Gra d'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts.
Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis
l'*Angelus* du matin jusqu'à l'*Angelus* du soir ; et on peut véné-
rer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse
la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont
faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obte-
nues par l'intercession de sainte Anne.

A VENDRE.

On peut se procurer au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe au-Père, en s'adressant au curé du lieu, les objets de piété suivants :

1^o Croix en cuivre de 7 grandeurs, prix de 5 à 25 cts. pièce ou de 40 à \$2.00 la doz.

2^o Christs en nickel de 3 grandeurs, prix 30, 35 à 45 cts. pièce ou \$3.50, \$3.80; et \$5.00 la doz

3 Chapelets de 7 espèces, prix de 5 à 20 cts. pièce ou de 50 cts à \$1.50 la doz.

4^o Cœurs en vermeille de 4 grandeurs, prix 75 cts., 85 cts. \$1.00 et \$1 15 pièce.

5^o Bénitiers de 2 espèces, prix 20 et 25 cts pièce ou \$2.00 et \$2.50 la doz.

6^o Images de Ste Anne, prix de 2 à 15 cts. pièce ou de 20 cts. à \$1.50 la doz.

7^o Oratoires de Ste. Anne, prix 5 et 10 cts. ou 50 cts. et \$1.00 la doz.

8^o Médailles e Ste Anne, prix de 1 à 3 cts. ou de 10 à 30 cts. la doz.

9^o Médailles diamantines de Ste. Anne, prix 10, 15 et 20 cts. pièce, ou \$1.00, \$1.50 et \$2.00 la doz.

10^o Médaillons de Ste Anne, prix 15, 20, 30 et 40 cts pièce, ou \$1.50, \$2.00, \$3.50 et \$4.50 la doz.

1^o Photographies de l'église et du presbytère de Ste. Anne de la Pointe-au-Père.

Extérieur et intérieur de l'église et du presbytère, 3 vues séparées.

No. 1 Grandeur de $4\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{2}$ pcs. 30 cts. pièces ou 75 cts. les 3 ou \$2.50 la doz. •

No. 2 Grandeur de $2\frac{1}{2} \times 3\frac{1}{2}$ pcs. 10 cts pièces ou 25 cts les 3, ou \$1.00 la doz.

Tous ces objets de piété ont été préparés à Paris, expressément pour notre sanctuaire, et ils sont tous à l'enlèvement au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père

REÇU LE

3 JUL. 1975

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC